

FSCSASD DES DEUX-SEVRES

Procès-Verbal Séance du 21 mars 2023

En l'absence de Madame la DASEN, la séance est ouverte par M. Stoll, Secrétaire Général, à 10h05.

Étaient présents :

Représentants titulaires des personnels :

M. Christian L'HÔTE (FSU/CGT)
Mme Elise LASSERRE (FSU/CGT)
Mme Céline GROSSET (FSU/CGT)
Mme Julie DESBLANCS (FSU/CGT)
Mme Marion JULLIEN (UNSA)
M. Johann BARANGER (UNSA)
Mme Sophie VINCONNEAU (FNEC/FP/FO)
Mme Sandrine DUMAS (SGEN/CFDT)

Représentants suppléants des personnels :

M. Manuel DUBREUIL (FSU/CGT)
Mme Anne-Laure SALMON (FSU/CGT)
M. Vincent TEXIER (FSU/ CGT)
Mme Marianne MADEUX (UNSA)
Mme Ilona COMAS (FNEC/FP/FO)

Autres Participants :

Représentant de l'administration :

M. Guillaume STOLL, Secrétaire Général

Mme Charlotte JOUEN-RAIMBAULT,
conseillère de prévention départementale
Mme Isabelle BERGER, Responsable du
SAGEF, Bureau support du FSCSASD79

1- Installation de la FSSSCT

La formation est installée, le quorum étant atteint.

M. Baranger lit une déclaration liminaire au nom de l'UNSA.

Madame L'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée,

L'UNSA-Éducation attendait avec impatience l'installation de cette nouvelle instance : nouvelle dans sa composition depuis les dernières élections professionnelles de décembre 2022 et nouvelle de part son nom et la représentativité que cette instance du CHSCT nouvelle formule permet. Nous sommes à présent 10 représentants au lieu de 7, et 4 organisations syndicales au lieu de 3. Nous sommes satisfaits d'être dorénavant 3 représentants UNSA.

Nous espérons premièrement que la transformation du CHSCT en F3SCT permette la continuité entre ces deux entités ! Nous souhaitons que le travail que nous réalisons ensemble, administration et organisations syndicales se fasse toujours au bénéfice de meilleures conditions de travail des collègues en veillant à leur sécurité, et dans le respect de la santé de tous les agents. Notre présence à tous dans cette instance nous oblige à objectiver le quotidien au travail par le prisme de ces deux conditions. Nous devons à minima une réponse aux collègues qui alertent, une réponse qui démontre la compréhension du problème, que la difficulté du moment est considérée et prise en compte par la hiérarchie et sera suivi d'effet. Les collègues attendent du soutien de leur hiérarchie. Notre travail est multiple. Nous nous devons de prendre en compte chaque alerte, d'en discerner l'urgence, et de mettre en oeuvre une réponse adaptée. Aussi, nous nous devons de prendre de la

hauteur pour élaborer des stratégies selon les typologies des problématiques pour y répondre dans un cadre plus général. Enfin, notre travail est d'aller au plus près des collègues en réalisant des visites et des enquêtes le cas échéant. Nous espérons donc :

- Des échanges fructueux pour l'amélioration du bien-être au travail et que notre action permettra d'améliorer significativement les conditions de travail de tous les collègues.
- Pouvoir travailler en cohérence avec les besoins du terrain, et avoir toutes les conditions requises pour nous permettre de réaliser ce relai auprès des collègues.
- Que l'ensemble de la communauté éducative, et en particulier la hiérarchie, prendra mieux la réelle mesure des RSST et sa prise en compte et s'intéressera de façon régulière aux problématiques évoquées par ceux-ci. Nous attendons que le traitement des RSST soit davantage pragmatique et réponde de façon adaptée aux situations des collègues. Trop de RSST sont lus et traités dans un calendrier qui s'étire en longueur et qui ne respecte pas le collègue et l'alerte qu'il lance.

Nous sollicitons donc un dialogue accru avec les organisations syndicales qui visent l'intérêt des personnels. Pour cela :

- Nous continuerons notre veille active du Registre de Santé et Sécurité au Travail avec une lecture éclairée des alertes de nos collègues.
- Nous nous assurerons de la mise en oeuvre par l'administration des préconisations proposées par les organisations syndicales représentatives et votées en instance.
- Nous attendons pouvoir faire notre travail au plus près des collègues, en faisant des visites thématiques comme nous l'avons fait dernièrement pour les PIAL. Nous attendons que les moyens nécessaires nous soient accordés pour mener à bien cette mission.
- Nous attendons être consulté régulièrement dans le cadre des missions que nous accorde le F3SCT comme la rédaction de documents instaurant des protocoles ; celui de la violence à l'école que nous avons tenté d'aboutir l'année dernière est un exemple. Malheureusement celui-ci semble mort dans l'oeuf !

Enfin nous attendons que la violence de plus en plus présente dans nos écoles et établissements scolaires reçoive toute notre attention. Il faut :

- Que la violence à l'école, un des points noirs de notre système éducatif, soit prise en compte plus sérieusement et que des réponses efficaces et adaptées soient apportées dans les meilleurs délais dès que la situation est connue.
- Que nous soyons également capables d'apporter des solutions et du suivi à moyen terme à ces contextes récurrents d'agressivité et de menaces.
- Que la violence à l'école soit traitée du point de vue de l'enseignant et pas seulement du côté élève. Non pas que les problématiques des élèves ne nous intéressent pas, mais nous sommes là dans cette instance pour améliorer les conditions de travail des enseignants, pour répondre aux questions de santé. Nous constatons que cette dimension enseignante est trop souvent négligée dans la résolution de la violence à l'école. Le suivi psychologique est occulté, et pourtant les conséquences sont profondes et nous ne devons pas sous-estimer cet aspect majeur des conflits à l'école.

Le premier point de cette instance de ce jour repose sur la discussion du Règlement Intérieur : il semble répondre aux exigences de la nouvelle Formation Spécialisé même si quelques interrogations demeurent. Nous interviendrons dans le déroulé de cette instance pour vous soumettre quelques modifications souhaitables.

Le dernier point à l'ordre du jour, nous présentera le bilan du programme bisannuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Nous espérons que ce bilan, sera un bon préambule pour notre travail à venir dans cette nouvelle instance et que rien ne sera occulté : ni les aspects positifs que ce bilan pourrait mettre en avant, ni les sujets plus épineux qui pourraient se faire jour et qui doivent être notre préalable à un travail concerté et requérant l'adhésion de tous.

Mme Comas lit une déclaration liminaire au nom de FO.

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres de cette formation spécialisée,

Le moral des enseignants est au plus bas ... seul l'âge de la retraite est en hausse !

Cette F3SCT du CSA SD 79 se tient dans une situation où le gouvernement est passé en force en imposant sa réforme des retraites rejetée par l'immense majorité des salariés et de la population, par la totalité des organisations syndicales et par une majorité de parlementaires. Face à la surdité du gouvernement et du président Macron, la grève doit se poursuivre.

Dans cette situation inédite, la FNEC FP FO invite tous les personnels à se réunir dans leurs écoles, établissements et services pour discuter de la préparation de la grève ce jeudi 23 mars.

Si le gouvernement a dégainé un 49,3, nous dégainerons un JEUDI NOIR.

Le gouvernement entend faire des économies sur le dos de nos retraites, sur le dos de l'École publique, et trouve pourtant 413 milliards d'€ pour le budget de l'armée, en augmentation de 30%. Pour Force Ouvrière, ces milliards doivent aller aux retraites, à l'École et à l'ensemble des services publics de ce pays.

Le président Macron a décidé de supprimer les CHSCT. Cette instance était un véritable lieu de protection collective des agents. La F3SCT va être installée aujourd'hui, pour autant, le mandat de la **FNEC-FP FO** reste inchangé : nous refusons que cette nouvelle instance ne devienne une chambre d'enregistrement ou d'accompagnement et continuerons de porter les revendications des personnels, d'exiger des enquêtes, l'étude des registres et une véritable prévention qui ne peut être que primaire.

Nous n'aurons de cesse de mettre l'employeur devant ses responsabilités et dénoncer son inaction si nécessaire.

Nous demandons également que les organisations syndicales puissent continuer à déposer des avis et que ceux-ci soient soumis aux votes. Si le ministre entend s'occuper de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents, il faudra alors reconstruire une véritable médecine de prévention avec un nombre suffisant de médecins (au moins 3 pour notre département) et un véritable suivi médical des agents ; revenir sur l'inclusion systématique, qui met en souffrance les personnels, les élèves et leurs parents, et ouvrir en nombre suffisant des instituts adaptés.

Le nombre de RSST sur ce sujet explose et la **FNEC-FP FO79** vous demande, Mme la Directrice Académique, de dépêcher sur le terrain toute l'équipe de circonscription, CPC et IEN compris, afin d'apporter un soutien immédiat aux collègues qui ont à subir ce genre de violence scolaire. Que cette violence soit du fait d'un élève qui ne peut pas se conformer aux règles de la scolarisation ou du fait de parents d'élèves qui de plus en plus, se manifestent brutalement envers les agents.

Il faudra bien que le ministre accède aux revendications des AESH qui à elles seules font tenir sa politique et qu'il maintient sous le seuil de pauvreté : abandon des PIAL, un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH ainsi que pour les AED.

La **FNEC FP-FO** revendique la création de postes à hauteur des besoins dans le premier et le second degré et dans les services administratifs, et le rétablissement des postes supprimés – 7490 postes pour le seul secondaire depuis 2017. Dans le primaire, la carte scolaire est une véritable hécatombe, notamment pour les écoles rurales. Certaines n'ont pas de répit et subissent des fermetures plusieurs années de suite. L'administration fait fi des **informations remontées sur la violence d'élèves, sur les arrivées de familles par les mairies ou sur le nombre d'enfants allophones.**

Dans ce contexte, comment les conditions de travail des agents pourraient-elles s'améliorer ?

Nous soutenons tous les enseignants qui ont décidé de reconduire la grève y compris hier et aujourd'hui, jours des épreuves de spécialités du BAC Blanquer-Ndiaye.

Le ministre doit abroger la réforme du baccalauréat et de la voie professionnelle, revenir à un bac national, premier grade universitaire, avec des épreuves anonymes, ponctuelles et terminales au mois de juin et pas en mars, abroger Parcoursup qui crée une pression sur les collègues car chaque note compte pour l'entrée dans les études supérieures, abroger la loi Rilhac et revaloriser pour commencer les personnels sans aucune contrepartie à hauteur de l'inflation.

Merci de votre attention.

M. L'Hôte lit une déclaration liminaire au nom de de la FSU.

Monsieur le Secrétaire Général,

la FSU/CGT éduc'action regrette l'absence de Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Nous y sommes, la loi du 6 août 2019 s'applique et elle renforce la logique individualisante du rapport des personnels à leur carrière en mettant fin au paritarisme pour tous les actes relatifs aux carrières et en lui substituant une stricte logique de droit souple (les LDG), et fusionnant les instances de représentation, comme dans le privé (ordonnance Macron du 22 septembre 2017).

Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour la première instance départementale de la F3SCT dans un contexte de fort mécontentement et de mobilisations en raison d'une forte dégradation des conditions de travail : projet de réforme des retraites, rémunération, restructuration dans les établissements et les services, réforme du lycée professionnel, fermeture de collèges, suppression de postes, recrutement insuffisant, surcharge de travail, stress, violences subies, arrêts de travail ... Ces nombreux sujets provoquent un mal être au travail et de très vives inquiétudes. Les personnels ne comprennent pas de voir le gouvernement poursuivre cette politique de fermeture de classes et de suppression de postes qui vont empêcher l'accompagnement des élèves en difficulté alors qu'un maintien du plafond d'emploi aurait pu permettre une baisse des effectifs par classe et la création de postes dans les RASED. Quant à la qualité de vie au travail, comment se projeter jusqu'à 64 ans dans une Education Nationale qui ne se donne pas les moyens de disposer d'une médecine de prévention personnels et délègue les questions de santé au travail à son partenaire privilégié qu'est la MGEN ?

A propos de la rémunération des personnels, le gouvernement poursuit sa politique libérale de paupérisation de la fonction publique en ne compensant pas l'inflation avec des grilles de salaires indignes pour les AESH, contractuel·les, AED, personnels de catégorie C ... Le déclassement des métiers de l'Education Nationale est mal vécu par les personnels, le recrutement sera donc rendu plus difficile, même avec une simplification des concours. Quant au pacte proposé aux enseignant·es par le ministre, ce n'est pas une revalorisation, mais une faible rémunération pour du travail supplémentaire !

Concernant le projet de retraite visant à travailler deux ans de plus, il est rejeté massivement par les personnels et introduit des injustices criantes notamment pour les femmes et les personnels ayant commencé à travailler « jeune ». La FSU/CGT éduc'action continuera de porter la voix des personnels sur de nombreux sujets : la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'égalité salariale homme-femme, la pénibilité au travail, l'aménagement des fins de carrière, la question des maladies professionnelles et les aménagements de poste pour les personnels atteints de handicap...

Mois après mois, une violence s'est installée dans le paysage scolaire de manière particulièrement forte à l'encontre des personnels du premier degré dans le département des Deux-Sèvres, elle est inadmissible. Elle y est décrite dans la multitude des signalements RSST avec de très fortes conséquences sur la santé des personnels. Le sentiment d'abandon et de maltraitance de la part de la hiérarchie est grandissant, il n'a jamais été aussi prégnant et l'épuisement professionnel ne fait que s'aggraver à mesure de l'écoulement de l'année scolaire. Le manque de considération pour le travail accompli au service des élèves démotive les personnels. Les non réponses ou les réponses partielles aux signalements RSST qui perdurent, traduisent un réel mépris pour les conditions de travail des personnels. Comment dans ces conditions travailler plus longtemps en bonne santé ? La FSU/CGT. éduc'action demande avec force la mise en place d'un plan de prévention primaire/ à l'école nécessaire pour protéger au mieux les personnels.

Sur tous les sujets évoqués précédemment, les personnels n'attendent plus des paroles et des promesses, mais des actes. Pour en finir, la FSU/CGT éduc'action constate que le chantier de l'amélioration des conditions de travail reste énorme et que la prise en compte des risques psycho-sociaux, de la violence verbale et physique reste dérisoire.

La FSU/CGT éduc'action rappelle de nouveau à l'employeur, que les conditions de travail ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité physique ni mentale des personnels. C'est pourquoi, Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, les représentant·es de la FSU/CGT éduc'action, vous rappellent à vos obligations réglementaires de protéger la santé des personnels et d'assurer leur sécurité.

Le secrétaire de la nouvelle instance doit être désigné : M. L'Hôte est candidat. Il est élu à l'unanimité moins une abstention (FO).

M. Stoll rappelle les compétences de la nouvelle instance : elles sont énumérées. Elles ne doivent pas non plus relever du CSA, dont le périmètre a été modifié.

2- Projet de règlement intérieur

(Un projet « bis » a été reçu).

M. L'Hôte s'interroge sur la philosophie de ce nouveau règlement intérieur, qui parfois reprend intégralement certains articles, et parfois ne le reprend pas.

M. Stoll répond qu'il s'agit de permettre des adaptations locales.

Mme Jullien (UNSA) souligne certains points de terminologie.

Des précisions sont demandées par Mme Vinconneau (FO) sur la notion de « brefs délais » et sur des formulations floues.

M. Stoll lui répond qu'il est parfois difficile de déterminer un délai précis, la notion d'urgence pouvant varier.

Mme Lasserre (FSU) souligne que dans l'article 2, un délai est indiqué pour les convocations : elle suggère de s'y référer.

M. L'Hôte (FSU) revient sur l'article 28 : il fait référence à l'article 67 du décret du 20 novembre 2020, dont un passage a été enlevé.

Un problème de numérotation des articles est également souligné.

Dans l'article 26, un terme est jugé inapproprié par Mme Dumas (SGEN/CFDT), ainsi qu'une erreur de terminologie dans l'article 27.

Une question est posée sur « l'Inspection du travail » : qui est désigné sous ce terme ?

M. Stoll répond qu'il s'agit d'abord de l'ISST, puis de l'Inspection du travail qui est rattachée à la DDETSP 79 (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Deux-Sèvres)

Mme Grosset (FSU) s'interroge sur les « enquêtes qui peuvent être conduites », citées dans l'article 26.

Mme Vinconneau (FO) relève dans l'article 25 la notion de « visite sur les lieux du télétravail ».

M. Stoll répond qu'il doit s'agir du cas d'un agent en télétravail qui peut solliciter une visite à domicile en cas de difficulté.

Mme Comas (FO) estime qu'il devrait être précisé que c'est à la demande de l'agent.

Un point « Règlement Intérieur » est prévu lors de la prochaine séance.

M. Stol rappelle le calendrier à venir :

- 28 mars : F3SCT
- 25 avril : Groupe de Travail sur le prochain programme de prévention
- 9 mai : F3SCT
- 27 juin : F3SCT

Départ de Mme Grosset à 11h.

3- Compte rendu des CHSCT du 15 et du 29 novembre 2022

Les comptes rendus du 15 et 29 novembre sont soumis au vote.

Ils sont approuvés à l'unanimité moins une abstention (CFDT).

4- Bilan du programme bisannuel départemental de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2021/2023

Mme la Conseillère départementale de prévention commente un document projeté.

M. L'Hôte (FSU) interroge sur l'information quant à la mise en ligne des documents liés aux accidents de service. M. Dubreuil (FSU) fait remarquer que les agents consultent rarement l'intranet.

M. Stoll répond qu'en général, les agents savent que les éléments s'y trouvent, mais que le cheminement peut être difficile.

M. Baranger (UNSA) abonde en ce sens : la consultation de l'intranet est épisodique.

M. Texier (FSU) souhaiterait une information par mail.

Mme Vinconneau (FO) et Mme Salmon (FSU) rappellent que la notion d'accident de service est plus large que l'acception courante : un harcèlement peut relever de l'accident de service.

M. Stoll reconnaît qu'il conviendrait que l'information soit plus complète.

Mme Salmon (FSU) et M. L'Hôte (FSU) soulignent l'importance de former les chefs de service (IEN...)

M. Dubreuil (FSU) souhaiterait une modification dans l'accompagnement des équipes face aux problématiques de climat scolaire : il voudrait des interventions en présentiel.

M. L'Hôte (FSU) souhaiterait des données chiffrées quant aux personnels qui ont bénéficié de ces interventions.

Le niveau du rôle de chacun face au RSST doit être précisé : qu'est-ce qui relève du directeur, de l'IEN... ? demande Mme Lasserre (FSU).

Le fait de « donner suite » ne suffit pas : il faut également transférer le signalement, précise Mme Jullien (UNSA).

Une communication à destination des directeurs d'écoles et des chefs d'EPL sera réalisée afin d'explicitier à nouveau la démarche de suivi d'un signalement dans le RSST.

En effet, un signalement doit toujours être visé, une suite doit être donnée, l'état du signalement doit être changé et enfin, le cas échéant, le signalement peut être transféré au niveau hiérarchique supérieur.

Concernant les signalements dans le RSST qui relèvent des RPS, un traitement particulier doit être apporté dans le 1^{er} degré par l'IEN de circonscription. Cela sera également revu avec les IEN.

M. L'Hôte (FSU) souhaiterait que dans la démarche d'évaluation des risques, un « arbre des causes » soit établi également pour les risques psycho-sociaux (point 11).

Départ de Mme Salmon à 11h45.

Toutes les collectivités n'ont pas transmis leur DTA. 5% de communes ont communiqué un DTA.

M. Baranger (UNSA) souligne au sujet du point 13 l'importance des mesures liées à l'amiante, au radon... Il n'est pas de l'intérêt des collectivités de faire de la rétention d'informations.

Celles qui n'ont pas répondu vont être relancées.

Les mesures seront reprises dans le prochain programme départemental de prévention.

Des questions sont posées quant aux mesures et aux dispositions prises liées au radon.

Mme la Conseillère de Prévention rappelle la réglementation (zones, périodicité...)

Mme Comas (FO) souhaiterait que soient rajoutés les risques en lien avec le numérique : utilisation des réseaux sociaux, par exemple.

M. Dubreuil (FSU/CGT) revient sur les signalements dans le RSST liés à la violence : il souhaiterait que l'institution s'interroge sur les causes, et pas seulement sur « l'après » : répercussion de la violence de la société à l'école, image dégradée des enseignants, manque de place en ITEP...

M. Stoll répond qu'il faut différencier les causes exogènes, sur lesquelles nous n'avons par définition pas prise, des causes endogènes.

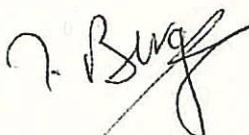
En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 12h10.

Le secrétaire du FSCSASD



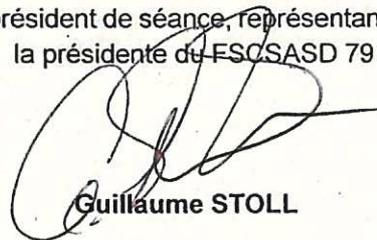
Christian L'HÔTE

La secrétaire de séance



Isabelle BERGER

Le président de séance, représentant
la présidence du FSCSASD 79



Guillaume STOLL

